

F I P P
Société Anonyme au capital de 15 000 000 €
55, rue de Pierre Charron - 75008 Paris
542 047 212 RCS PARIS
Tél : 01 56 52 45 00

Paris, le 29 juin 2022

Communiqué sur la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et extraordinaire et sur la politique de rémunération de la société

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des Actionnaires de la société F I P P, s'est tenue le mardi 28 Juin 2022 à 10 heures, au siège social du Groupe.

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Richard LONSDALE-HANDS en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ont également désigné en qualité de scrutateurs la société RODRA INVESTISSEMENTS SCS représentée par Monsieur Ludovic DAUPHIN et Monsieur Vincent GOMBAULT. Madame Soliath ALABI, responsable juridique, a assuré les fonctions de secrétaire de séance.

Tout actionnaire avait le droit de participer à l'Assemblée Générale, soit en votant par correspondance à l'aide du formulaire de vote, ou soit en donnant pouvoir au Président ou à un tiers de son choix ou soit en étant présent le jour de l'Assemblée. 2 actionnaires ont donné procuration, et 1 actionnaire était présent. Les 3 actionnaires ayant voté représentaient 55 391 425 actions, soit 42,22 % des droits de vote.

L'Assemblée Générale a exprimé un vote sur la rémunération du Président Directeur Général versée au cours ou attribuée au titre de 2021. L'Assemblée Générale a également exprimé un vote favorable sur la rémunération des mandataires sociaux figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et a statué sur la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022.

La septième résolution relative à la politique de rémunération des mandataires sociaux, au titre de l'exercice 2022, conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents, représentés : 55 391 425 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

La huitième résolution relative à la politique de rémunération du Président Directeur Général, au titre de l'exercice 2022, conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents, représentés : 55 391 425 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.